



Communauté de Communes du Grand Villeneuvois

# Agenda **21**

Grand Villeneuvois

## **Diagnostic du territoire**

[www.grand-villeneuvois.fr](http://www.grand-villeneuvois.fr)

B.P 10 - 47440 CASSENEUIL

tél : 05 53 71 54 81 – fax : 05 53 40 16 55 – mail : [contact@cc-villeneuvois.fr](mailto:contact@cc-villeneuvois.fr)



# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>6</b>
<b>1.1. La structure urbaine</b>	<b>6</b>
1.1.1. Le développement urbain	6
1.1.2. L'implantation des zones économiques	7
1.1.3. Les documents d'urbanisme	8
<b>1.2. La démographie et l'habitat</b>	<b>8</b>
<b>1.3. Les déplacements</b>	<b>9</b>
1.3.1. Les déplacements domicile-travail	9
1.3.2. Le réseau routier	9
1.3.3. Les transports collectifs	10
1.3.4. Les déplacements doux	10
<b>2. L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>11</b>
<b>2.1. Le patrimoine naturel</b>	<b>11</b>
<b>2.2. Le patrimoine architectural</b>	<b>13</b>
<b>2.3. La gestion de l'eau</b>	<b>15</b>
<b>2.4. La gestion des déchets</b>	<b>17</b>
<b>3. L'ÉCONOMIE</b>	<b>19</b>
<b>3.1. L'emploi</b>	<b>19</b>
<b>3.2. Le secteur tertiaire</b>	<b>19</b>
<b>3.3. Le secteur industriel</b>	<b>19</b>
<b>3.4. Le secteur agricole</b>	<b>20</b>
<b>3.5. Le tourisme</b>	<b>21</b>
<b>4. LES RISQUES, LES NUISANCES ET LA SANTE PUBLIQUE</b>	<b>22</b>
<b>4.1. Les risques naturels</b>	<b>22</b>
<b>4.2. Les risques technologiques</b>	<b>22</b>
<b>4.3. L'environnement sonore</b>	<b>23</b>
<b>4.4. La qualité de l'air</b>	<b>23</b>
<b>4.5. Les services et équipements de santé</b>	<b>24</b>
<b>5. CULTURE ET SOCIÉTÉ</b>	<b>25</b>
<b>5.1. La vie culturelle</b>	<b>25</b>
<b>5.2. Les équipements sportifs et de loisirs</b>	<b>28</b>
<b>5.3. Les établissements d'enseignement</b>	<b>29</b>
<b>5.4. Les services et équipements sociaux</b>	<b>29</b>

## FICHE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND VILLENEUVOIS

Situation géographique	La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois, adjacente à la Communauté d'Agglomération d'Agen, est située dans la partie nord-est du Lot-et-Garonne. Elle est localisée à proximité de deux métropoles, Bordeaux et Toulouse, et de plusieurs pôles urbains (Agen, Cahors, Bergerac ...). Le Grand Villeneuvois bénéficie d'une sous-préfecture établie sur la commune de Villeneuve-sur-Lot.
Arrêté préfectoral de constitution	Le Grand Villeneuvois est né de la fusion de la Communauté de Communes du Villeneuvois et de la Communauté de Communes du Roquentin par l'arrêté préfectoral n°2009-351-3 du 17 décembre 2009.
Communes	Le Grand Villeneuvois regroupe 16 communes : Allez-et-Cazeneuve, Bias, Casseneuil, Cassignas, Castella, Dolmayrac, La Croix Blanche, Laroque-Timbaut, Le Lédats, Monbalen, Pujols, Sainte-Colombe de Villeneuve, Sainte Livrade-sur-Lot, Saint Antoine de Ficalba, Saint Robert, Villeneuve-sur-Lot.
Nombre d'habitants	47 275 habitants (2008)
Superficie	315 km <sup>2</sup>
Compétences exercées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de l'espace</li> <li>- Développement économique</li> <li>- Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</li> <li>- Création ou aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire</li> <li>- En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire</li> <li>- Politique du logement et du cadre de vie</li> <li>- Action sociale d'intérêt communautaire</li> <li>- Compétence Haut débit</li> <li>- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire</li> <li>- Instruction des autorisations d'urbanisme</li> </ul>
Pays	Le Grand Villeneuvois adhère au Pays de la Vallée du Lot. Ce syndicat est composé de 9 communautés de communes, dont le Grand Villeneuvois qui représente la moitié de ses habitants.
Le territoire	<p>Le territoire est à dominante rurale. Villeneuve-sur-Lot avec ses 23 466 habitants constitue le pôle urbain.</p> <p>La géographie physique du territoire est composée de trois entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la plaine alluviale du Lot au centre du territoire</li> <li>- les Hautes serres de l'Agenais au sud</li> <li>- les coteaux du Haut Villeneuvois au nord</li> </ul>

## Préambule

La collectivité mène depuis longtemps une politique ambitieuse en matière de Développement Durable (pionnière dans l'utilisation d'huiles végétales pures, l'éducation à l'environnement, la gestion différenciée des bords de routes, le financement de bio-composteurs...).

En 2009, les élus ont souhaité marquer le fort engagement de la collectivité en faveur du Développement Durable, en approuvant à l'unanimité la Charte des Maires et des Collectivités de France pour l'Environnement lors du Conseil Communautaire de juin. Cette Charte, élaborée par l'Association des Maires de France, se décline en 6 axes, et permet de proposer aux collectivités différentes solutions pour mettre en œuvre des projets cohérents avec les enjeux environnementaux.

Depuis le Grand Villeneuvois a déjà entériné cette adhésion, en appliquant le 6<sup>ème</sup> axe d'engagement : l'élaboration de son Agenda 21 local. Elle devient ainsi une des premières collectivités du Lot-et-Garonne à se lancer dans un projet territorial de Développement Durable.

Par l'élaboration de l'Agenda 21, les élus du Grand Villeneuvois souhaitent donner une dimension majeure au Développement Durable. La qualité paysagère, la promotion des énergies renouvelables, la lutte contre la précarité et l'isolement des personnes fragiles sont des enjeux à relever, pour offrir aux habitants un cadre de vie durable et assurer ainsi la transmission d'un environnement sain et préservé aux générations futures.

Pour aboutir à un Agenda 21 concret et répondant aux attentes locales, cette démarche repose tout d'abord sur le diagnostic du territoire, objet de ce document. Ce document présente un état des lieux sur les thèmes tels que l'aménagement du territoire, l'environnement et l'économie. Il a pour objectif d'identifier les freins et les leviers du développement durable sur notre territoire.

Suite à cet état des lieux, des rencontres avec les acteurs locaux et les citoyens seront organisées visant à identifier de manière conjointe les actions qui emmèneront le territoire dans une démarche pérenne.

# 1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## 1.1. *La structure urbaine*

Le Grand Villeneuvois peut se découper en quatre entités :

- L'agglomération Villeneuvoise, constituée de Villeneuve-sur-Lot et des bourgs de Pujols et de Bias qui sont gagnés par l'étalement de Villeneuve-sur-Lot
- Les pôles relais : Sainte Livrade-sur-Lot et Casseneuil
- L'axe de la RN 21 : Saint Antoine de Ficalba, Castella, Monbalen, La Croix Blanche, et Laroque-Timbaut
- Les communes rurales.

La structure urbaine du territoire est donc constituée de l'agglomération Villeneuvoise, des pôles relais de Sainte Livrade-sur-Lot et Casseneuil, et des communes traversées par la RN 21 qui relie le territoire à Agen.

### 1.1.1. Le développement urbain

#### ➤ Dans les pôles urbains

A l'origine les trois ensembles urbains que sont Casseneuil, Sainte Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot étaient constitués de centre historique d'envergure, conditionné par la topographie et la présence d'une voie d'eau.

Depuis la fin des années 1990, ces pôles se sont urbanisés rapidement et un certain étalement urbain, qui n'est pas propre au territoire, est constaté. Les espaces résidentiels de type lotissement se sont construits de plus en plus en périphérie. Les pôles commerciaux et équipements structurants se sont ensuite implantés au contact de ces nouveaux quartiers résidentiels.

#### ➤ Dans les communes rurales

Les bourgs marquent fortement l'espace rural du territoire. Ils présentent des centres anciens de tailles variables, et se composent selon les typologies suivantes :

- Un petit agglomérat de constructions implantées autour de leur église
- Un village-carrefour ou village-rue sur les voies de communication
- Un îlot bâti comme le bourg ancien de Pujols.

Les communes rurales sont également marquées par des extensions résidentielles de type pavillonnaire groupé.

#### ➤ Les hameaux et le patrimoine rural isolé

Un bâti traditionnel, lié à l'activité et aux espaces agricoles, est disséminé sur tout le territoire. Cet habitat traditionnel diffus est également rattrapé par l'urbanisation.

### 1.1.2. L'implantation des zones économiques

Il existe une quinzaine de zones d'activités économiques (ZAE) sur le Grand Villeneuvois, qui se trouvent essentiellement à proximité des trois pôles urbains, au niveau des entrées de ville, et sur les axes routiers stratégiques.

Malgré ce tissu de ZAE, le Schéma de Développement Economique, lancé par le Conseil Général en 2009, a identifié une insuffisance en offre de zones d'activités et d'espaces économiques sur le Grand Villeneuvois.

#### Villeneuve-sur-Lot

Les cinq zones d'activités « anciennes » de Villeneuve-sur-Lot regroupent 70 entreprises et près de 2 400 emplois. Toutefois elles sont aujourd'hui marquées par la faible qualité de l'espace public (problèmes de circulation, de signalétique ...).

La ZAE du Parasol est une zone commerciale de qualité.

La ZAE du Villeneuvois est la dernière zone de 20 hectares créée par la Communauté de Communes. Elle a permis, dans une période de faible disponibilité du foncier industriel, de répondre aux besoins des entreprises locales en espaces aménagés.

#### Sainte Livrade-sur-Lot

La ZI de Peyremail accueille deux entreprises.

La ZAC de Nombel à caractère artisanal, ne possède plus d'espaces disponibles mais des extensions sont envisageables.

#### Les autres communes

La ZI Rodié et la ZA communale du Mayne à Casseneuil

La ZA communale de Campagnac au Lédat

La ZA des « Trois Mulets » à Pujols

La ZI d'Allez et Cazeneuve

La ZA Lieu Dit de l'Herbe Bousquet et la ZA Lieu Dit Camp de Larroque à Saint Antoine de Ficalba

La ZA de Laroque-Timbaut

#### Les espaces privés le long de la RD911 à Bias

Les abords de la RD911 constituent le plus vaste espace d'accueil commercial. Cet espace privé linéaire est localisé en entrée de ville de Villeneuve-sur-Lot. Il se caractérise par un aménagement de type spontané et peu qualitatif.

#### Le développement des ZAE

Le Schéma de Développement Economique du Lot-et-Garonne préconise la mise en place d'un plan départemental de cohérence des ZAE afin de définir un maillage de zones départementales d'intérêt régional et de zones départementales d'équilibre territorial.

Sur la base des recommandations du Schéma, la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois projette actuellement d'aménager une zone départementale d'intérêt régional le long de la RN21.

### 1.1.3. Les documents d'urbanisme

Actuellement sur le Grand Villeneuvois, 6 communes ont élaboré leur PLU, 3 entament la révision de leur POS et 7 sont restées en Carte Communale.

La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois a lancé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en janvier 2009, valant révision du Schéma Directeur.

Suite à la fusion avec la Communauté de Communes du Roquentin, l'élaboration du SCOT a été temporairement arrêtée afin de prendre en compte le nouveau périmètre d'étude.

## **1.2. La démographie et l'habitat**

Jusqu'en 1996, le territoire pâtit d'une baisse de sa population, et ce n'est qu'à partir de 1997, grâce à une meilleure attractivité, que le territoire voit sa population augmentée (+ 7% de 1997 à 2003). Parallèlement le nombre de ménages augmente, notamment les petits ménages de 1 à 2 personnes, et les ménages de plus de 60 ans.

Toutefois, la pyramide des âges révèle une population vieillissante, et une fuite des jeunes salariés.

Le parc de logement se répartie ainsi sur le territoire :

- 60% des logements se situent sur la commune de Villeneuve-sur-Lot
- 35% des logements se situent sur quatre autres communes (Sainte Livrade-sur-Lot, Casseneuil, Bias et Pujols)
- les 5% restant se situent donc dans les communes rurales.

Les caractéristiques du parc de logements sont les suivantes :

- un parc essentiellement constitué de résidences principales occupées par leurs propriétaires
- une offre centrée sur des logements de taille moyenne et de grande taille
- un nombre important de logements insalubres
- des logements vacants essentiellement localisés dans les entités urbaines
- une offre de logements sociaux insuffisante.

### **1.3. Les déplacements**

#### **1.3.1. Les déplacements domicile-travail**

Les actifs de la collectivité ayant un emploi se déplacent sur les quatre pôles d'emplois du Grand Villeneuvois (Villeneuve-sur-Lot qui représente 50% des actifs de la collectivité, Bias, Casseneuil, et Sainte Livrade-sur-Lot) et sur trois pôles d'emploi externes à la collectivité (Fumel, Penne d'Agenais, et Agen pour les communes du Sud essentiellement).

Les quatre pôles d'emplois du Grand Villeneuvois représentent également un bassin d'emploi pour les actifs des espaces périphériques (le canton de Penne d'Agenais, le Fumélois, le Monflanquinois, la Communauté de Communes Lot et Tolzac ...).

#### **1.3.2. Le réseau routier**

Le territoire est structuré par deux voies principales qui assurent les liaisons transversales :

- La RN 21, axe Nord/Sud.
- La RD 911, axe Est/Ouest

La D656 qui traverse le territoire de la commune de Laroque-Timbaut et de Cassignas constitue également un axe majeur en assurant la liaison Agen Cahors.

Le territoire possède un maillage relativement dense de voies départementales, qui permettent les déplacements entre communes. Toutefois, le pôle urbain pâtit d'une réelle situation d'enclavement en se situant à 30 minutes d'une gare, d'un aéroport et d'une autoroute.

Plusieurs projets routiers sont en cours de réalisation :

- La requalification de la RN 21 en deux fois 2 voies permettra de diminuer le temps de trajet et donc de désenclaver le territoire.
- L'aménagement de la RD 911 permettra d'assurer l'axe structurant bipôle du territoire.
- L'aménagement de la déviation Nord de l'agglomération a pour objectif de diminuer le trafic routier dans Villeneuve-sur-Lot.

#### **Le trafic routier**

Les deux voies structurantes du Grand Villeneuvois supportent un trafic soutenu. La RD 911 semble être l'axe privilégié de desserte du territoire avec ses 14 000 véhicules jour contre 8 500 pour la RN 21.

Trois voies départementales écoulent également une part importante du trafic :

- La RD 661 entre Villeneuve-sur-Lot et Penne d'Agenais : 9 000 véhicules jour
- La RD 442 qui traverse Villeneuve-sur-Lot : 7 200 véhicules jour
- La RD 118 située à l'entrée Sud de Villeneuve-sur-Lot : 5 600 véhicules jour

### 1.3.3. Les transports collectifs

#### **Le réseau urbain INTERVAL**

Une partie du territoire est couvert par un réseau urbain de transport en commun, INTERVAL, géré par le SIGU. Ce réseau, construit en étoile, est constitué de quatre lignes partant de la gare et qui desservent Bias, Pujols et la périphérie de Villeneuve-sur-Lot.

Le SIGU propose depuis 2009 un nouveau service, le transport à la demande qui est accessible aux personnes handicapées.

Les pôles urbains du Grand Villeneuvois ne sont pas reliés par un réseau urbain, Sainte Livrade-sur-Lot et Casseneuil ne bénéficient d'aucune liaison. Ce réseau est donc fragilisé par la faiblesse de son périmètre, qui induit l'utilisation systématique de l'automobile et ne permet pas de lutter contre l'isolement des personnes fragiles.

#### **Les lignes d'autocars départementaux**

Le Grand Villeneuvois est desservi par quatre lignes d'autocars départementaux :

- Villeneuve-sur-Lot / Marmande
- Villeneuve-sur-Lot / Villerséal
- Villeneuve-sur-Lot / Tonneins
- Villeneuve-sur-Lot / Agen

#### **La desserte ferroviaire**

Le Grand Villeneuvois ne bénéficie d'aucune liaison ferroviaire ce qui marque un réel enclavement de la collectivité. La gare la plus proche se situe sur la commune de Penne d'Agenais, à 10 km de Villeneuve-sur-Lot, mais aucune liaison en transport collectif routier n'est proposée entre ces deux communes.

Une voie ferrée existait pourtant entre Villeneuve-sur-Lot et Penne d'Agenais. Elle a été fermée en 1940 pour le trafic des voyageurs et en 1991 pour les marchandises. Plusieurs études liées à la réouverture éventuelle de cette section mettent en évidence l'intérêt de cette voie ferrée. Les principales réserves portent sur les conditions de réalisation et les coûts d'exploitation du service.

Actuellement, le Conseil Régional d'Aquitaine a mis en place une ligne TER-Bus pour relier le Grand Villeneuvois à la gare d'Agen. En 2002, cette ligne a transporté 117 000 personnes dont 50% de scolaires, soit environ 10 000 voyageurs par mois.

### 1.3.4. Les déplacements doux

#### **La Véloroute de la Vallée du Lot**

En 1999, l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot a décidé d'aménager une Véloroute « Vallée du Lot ». Cet itinéraire balisé de 500 km environ suit le Lot sur des routes peu fréquentées.

Cette Véloroute a principalement pour objectif l'attrait touristique de la Vallée du Lot, en desservant les villes, sites touristiques, et équipements de loisirs les plus importants.

Le Conseil Général a décidé d'aménager dans un premier temps un parcours balisé de 90 km, dont le tronçon de 21 km entre Sainte Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot.

### **La Voie Verte**

La Communauté des Communes du Villeneuvois a acté lors du Conseil Communautaire en date du 3 juillet 2007, le principe de la réalisation d'une Voie Verte. Une voie verte est définie comme un aménagement en site propre, excluant toute circulation motorisée. Elle est donc destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, et aux personnes à mobilité réduite.

La Voie Verte du Grand Villeneuvois, qui sera achevée en 2010, relie Villeneuve-sur-Lot à Casseneuil, en passant par Bias et Le Lédat.

Cet aménagement a plusieurs objectifs :

- Favoriser les déplacements doux entre les communes
- Développer le tourisme vert en facilitant le cheminement en site propre sur le territoire communautaire
- Créer un lieu de balade et permettre l'évasion sur un aménagement sécurisé pour les résidents, les publics scolaires (sortie vélo, randonnée,...)
- Promouvoir la pratique du sport et plus précisément du jogging, du cyclisme, du roller,...
- Promouvoir les échanges entre les communes traversées par la Voie Verte et valoriser leur patrimoine architectural et paysager.

## **2. L'ENVIRONNEMENT**

### **2.1. *Le patrimoine naturel***

Le territoire du Grand Villeneuvois bénéficie d'un patrimoine naturel riche et diversifié. En effet, la présence de ces milieux naturels permet d'abriter de nombreuses espèces végétales et animales, parfois remarquables.

#### **Le Lot comme corridor écologique**

Le Lot offre des milieux favorables à l'accueil d'une faune diversifiée. Le peuplement piscicole est largement présent (Gardon, Rotengle, Carpe, Brochet, Perche, Silure, Sandre ...), et il est accompagné d'une faune intéressante sur ses bords (ex : Héron bihoreau).

#### **Les prairies humides de la vallée de La Lède**

Ces prairies abritent des plantes rares, dont certaines font l'objet d'une protection en Aquitaine, telles que le Glaieul des moissons et la Fritillaire pintade. Ces prairies se trouvent toutefois en régression, en raison de leur transformation en terres cultivées.

### **Le secteur de la confluence de l'Automne et du Lot**

Ce secteur accueille une faune et une flore riches et variées. Un nombre important d'espèces patrimoniales est recensé : Tulipe sauvage, Triton marbré, Faucon hobereau, Hibou moyen-duc, Martin-pêcheur ...

### **Les coteaux calcaires**

Les coteaux calcaires sont recouverts de boisements et notamment de pelouses et friches. Les pelouses appartiennent à la catégorie des pelouses sèches calcicoles. Ce type de pelouse se raréfie au niveau de l'Union Européenne, or il offre un intérêt particulier lié à la présence d'espèces végétales aux affinités méridionales, d'espèces animales et d'insectes particuliers.

### **Les stations botaniques reconnues plantes rares et recensées ZNIEFF**

La Tulipe des bois et la Tulipe d'Agen, inscrites sur la liste des espèces protégées, et l'Ophioglosse vulgaire, espèce protégée en Lot-et-Garonne, sont protégées par les stations botaniques reconnues plantes rares et recensées ZNIEFF.

### **Les boisements comme « oasis » naturels**

Les boisements sont très morcelés et occupent une surface assez réduite. Ils parsèment donc le territoire et constituent des « oasis » naturels.

### **Les haies comme corridor écologique**

Les haies sont peu présentes sur le territoire, mais elles présentent un effet de corridor très important pour permettre la connexion entre des zones boisées. Elles offrent également une abondance d'espèces végétales et animales.

## LES RECENSEMENTS ET LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les 10 ZNIEFF	<p>Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique</p> <p>Les 10 ZNIEFF recensées sont de type 1 (un milieu homogène d'intérêt remarquable du fait de la présence d'espèces protégées).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vallées de La Lède et de la Leyze</li> <li>- Plateau de Lascrozes</li> <li>- Vallée et coteaux du Lot à Casseneuil</li> <li>- Coteaux de Monpezat</li> <li>- Coteaux de la Masse</li> <li>- Station botanique de La Marsalle</li> <li>- Station botanique de La Maurasse</li> <li>- Station botanique de La Vigoulette</li> <li>- Station botanique de Toutbens</li> <li>- Vallée du Bourbon</li> </ul>
Les 2 sites Natura 2000	<p>Natura 2000 protège les espèces menacées et les habitats recensés par la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats faune flore ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site de Griffoul, confluence de l'Automne</li> <li>- Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes</li> </ul>
L'APB de l'Automne	<p>L'Arrêté de Protection de Biotope fixe des mesures contraignantes pour la conservation du biotope.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le secteur de la confluence de l'Automne dit arrêté de biotope de l'Automne</li> </ul>
L'axe bleu du Lot	<p>Les « axes bleus » du SDAGE Ardour-Garonne sont des axes migrateurs prioritaires pour la mise en œuvre des programmes de restauration des poissons grands migrateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Lot est classé « axe bleu » jusqu'à Castelmoron car le barrage est réputé infranchissable</li> </ul>

### **2.2. Le patrimoine architectural**

Les centres historiques des bourgs présentent des intérêts architecturaux notables. Ayant à l'origine une fonction de bastide, les centres-bourgs sont constitués d'un bâti dense dessinant des rues étroites. Leurs emprises sont variables et se résument parfois à quelques constructions resserrées autour de leur église. Ces centres recèlent de façades aux traits caractéristiques (arcades, maisons à colombage ...) qui procurent aux bourgs une identité affirmée.

Le patrimoine architectural du Grand Villeneuvois est également caractérisé par un certain nombre de constructions anciennes qui constitue des modèles récurrents dans le paysage.

- La maison de maître obéissant à un plan carré recouverte d'une toiture à quatre pans

- Les maisons paysannes (borde du pays de Serres, échoppe bordelaise, maison à grange-étable ...)
- Les constructions agricoles (séchoir à tabac, pigeonnier ...)

Ces espaces et constructions contribuent à mettre en valeur le paysage naturel et urbain, tout en marquant l'identité du territoire. Ce patrimoine architectural recouvre donc des potentialités importantes d'un point de vue touristique.

### **Le Label « Pays d'art et histoire »**

La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois est consciente des enjeux que représente ce patrimoine. Afin de le mettre en valeur, elle envisage de déposer une candidature auprès du ministère de la Culture afin d'être qualifiée « Pays d'art et histoire ».

Grâce à l'attribution de ce label, le Grand Villeneuvois bénéficiera de l'appui de ce réseau national. La collectivité mettra ainsi en œuvre une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

### **LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES**

Protection des monuments historiques classés et inscrits	<p>Un monument classé ou inscrit dispose d'une protection spécifique du fait de son intérêt historique, artistique et architectural.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 monuments classés : l'église de Casseneuil, l'église Sainte Foy de Pujols, l'église Saint Etienne du Mail de Pujols, l'église de Sainte Livrade-sur-Lot et l'église de Saint Robert</li> <li>- 11 monuments inscrits : le château de Favols de Bias, le chœur de l'église de Dolmayrac, les ruines du donjon de Péchon de Saint Antoine de Ficalba, l'hôpital St Cyr de Villeneuve-sur-Lot, le Donjon de Faugerolles de La Croix Blanche, l'église et le cimetière de Saint Pierre d'Orival de Laroque Timbaut ...</li> </ul>
Protection des sites naturels inscrits et classés	<p>Les sites naturels désignent les sites dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel justifie un suivi qualitatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 site classé : le site du Château – Parc de Lamothe de Villeneuve-sur-Lot</li> <li>- 9 sites inscrits : totalité du bourg de Casseneuil, le centre ancien de Saint Antoine de Ficalba, le plan d'eau du Lot et ses berges à Villeneuve-sur-Lot ...</li> </ul>
ZPPAUP	<p>La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZPPAUP de Casseneuil</li> <li>- ZPPAUP de Villeneuve-sur-Lot</li> </ul>

## **2.3. La gestion de l'eau**

### **L'hydrologie**

L'élément dominant du réseau hydrographique est le Lot, qui traverse d'Est en Ouest le territoire. Il reçoit plusieurs affluents des collines des Hautes Serres de l'Agenais (l'Automne, la Masse, ...) et la Lède en sa rive droite.

### **Le Lot**

#### La qualité des eaux

Les eaux du Lot possèdent globalement une bonne qualité physico-chimique. La qualité bactériologique est acceptable sur la majorité du linéaire excepté le centre de Villeneuve-sur-Lot. Toutefois les sédiments du Lot font l'objet d'une contamination par le cadmium dont l'origine est les anciennes mines de Decazeville dans l'Aveyron.

#### Les prélèvements

L'eau du Lot fait l'objet de différents prélèvements pour des usages variés (approvisionnement en eau potable, irrigation, et eau de process) :

- Le captage situé sur la commune de Pinel alimente en eau les communes de Casseneuil, Le Lédats et Sainte Livrade-sur-Lot. Ce captage ne dispose d'aucun périmètre de protection réglementaire.

- Le captage situé sur la commune de Villeneuve-sur-Lot alimente en eau cette dernière et la commune de Bias. Ce captage ne dispose d'aucun périmètre de protection réglementaire.

- Le captage d'eau à usage industriel situé sur Casseneuil assure la fourniture en eau de l'entreprise France Prune.

- Des prélèvements collectifs importants liés à l'irrigation sont présents sur le territoire (par exemple à Sainte Livrade-sur-Lot).

Actuellement, le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de la Garonne (SMEAG) réalise pour le compte de la DASS, une étude visant à définir les périmètres de protection.

#### La gestion de la rivière Lot : le contrat de rivière Lot Aval

Le pays de la vallée du Lot, porté par le syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot (SMAVLOT), s'est engagé dans une réflexion sur la gestion de la rivière Lot en 2005, et a décidé de réaliser un état des lieux complet du cours d'eau.

Cette étude a mis en évidence un certain nombre d'actions prioritaires à mener sur le bassin versant du Lot pour atteindre les objectifs de bon état et de bon potentiel imposés par la directive cadre européenne et du SDAGE. L'étude fait ressortir également la nécessité d'une gestion coordonnée à l'échelle du bassin versant, et de ce fait le Pays s'est engagé dans une démarche de gestion concertée : le contrat de rivière Lot Aval.

Le contrat de rivière s'articule en 6 grands volets regroupant les actions prioritaires à mettre en place sur le territoire :

- volet A : lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux
- volet B1 : retrouver un bon état écologique des cours d'eau
- volet B2 : prévention des inondations
- volet B3 : gestion quantitative
- volet B4 : valorisation touristique et paysagère de la vallée du Lot
- volet C : animation, coordination et suivi du contrat de rivière

### Vallée du Lot classée Zone Vulnérable Nitrate

Conformément à la Directive du Conseil des Communautés Européennes n° 91-676 du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates à partir des sources agricoles, la Préfecture du Lot-et-Garonne a pris un arrêté<sup>1</sup> visant à établir un programme d'actions contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Sur la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois trois communes sont classées en zone vulnérable : Bias, Sainte Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot. De ce fait, les pratiques agricoles sur ces communes doivent respecter six obligations :

- établir et de tenir à disposition des services de l'Etat un plan de fumure prévisionnel et de remplir un cahier d'épandage des fertilisants azotés organiques et minéraux.
- respecter la quantité maximale d'azote contenu dans les effluents d'élevage épandus annuellement, y compris par les animaux eux-mêmes. Cette quantité ne doit pas dépasser 170 kg par hectare de surface agricole utile épandable et par an.
- épandre les fertilisants organiques et minéraux en se basant sur l'équilibre de la fertilisation azotée à la parcelle pour toutes les cultures
- respecter les périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés
- respecter les conditions particulières d'épandage des fertilisants azotés
- disposer d'une capacité de stockage étanche (sauf stockage au champ des fumiers compact pailleux de plus de 2 mois) des effluents d'élevage.

### **Les compétences Adduction d'eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif**

La Fédération Départementale d'Adduction d'Eau Potable et de l'Assainissement du Lot-et-Garonne (EAU 47) accompagne les communes et les syndicats dans la réalisation de leurs compétences. Sur le territoire de la Communauté de Commune du Grand Villeneuvois EAU 47 assure la gestion administrative, comptable et technique pour le Syndicat du Nord du Lot et le Syndicat du Sud du Lot. Il assure également l'accompagnement juridiquement et administrativement pour la commune de Bias.

### Le Syndicat du Nord du Lot :

Trois communes de la Communauté de Commune adhérent au Syndicat : Casseneuil, Le Lédât, et la partie sud de Sainte Livrade-sur-Lot.

---

<sup>1</sup> Arrêté préfectoral N° 2005 – 32 – 2 relatif au troisième programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Le Syndicat est compétent en adduction d'eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. La gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif a été déléguée à la société SAUR.

#### Le Syndicat du Sud du Lot :

Douze communes de la Communauté de Communes adhérent au Syndicat : Allez-et-Cazeneuve, Cassignas, Castella, Dolmayrac, La Croix Blanche, Laroque Timbaut, Monbalen, Pujols, Sainte Colombe de Villeneuve, Saint Antoine de Ficalba, la partie sud de Sainte Livrade-sur-Lot, et Saint Robert.

Le Syndicat est compétent en adduction d'eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. La gestion du service de l'eau potable a été déléguée à la société SAUR et celle du service de l'assainissement collectif à la Lyonnaise des eaux.

#### Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Villeneuvoise (SIAAV) :

Le SIAAV a en charge l'assainissement collectif sur les communes de Villeneuve-sur-Lot, Bias et Pujols, et utilise deux stations d'épuration d'une capacité totale de 70 000 équivalents-habitants. La station de Virebeau reçoit les effluents industriels, et notamment agroalimentaires.

Le SIAAV a investi dans d'importants travaux. La station de Massanes est ainsi devenue la station la plus performante et la plus importante du département. Et la nouvelle installation de compostage assure la valorisation des boues des stations d'épuration en compost.

Villeneuve-sur-Lot, Bias et Pujols adhère au Syndicat Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SIAAV.

## **2.4. La gestion des déchets**

### **Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés**

La gestion des déchets en Lot-et-Garonne est orientée par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) approuvé en juin 2008.

Les objectifs principaux du PEDMA sont :

- Réduire la production d'ordures ménagères et freiner l'augmentation exponentielle des déchets collectés en déchèterie par la mise en œuvre d'un programme de prévention ambitieux
- Réduire la quantité globale de déchets ultimes à enfouir par la stabilisation de la fraction fermentescible et le développement de la valorisation organique permettant la production d'un amendement de qualité valorisable en agriculture
- La fermeture et la réhabilitation de l'ensemble des décharges non autorisées existantes dans le département.

Dans le cadre du PEDMA, le plan de prévention visant à diminuer la production des déchets préconise le développement du compostage domestique et une forte sensibilisation auprès des citoyens, entreprises et administrations.

### **Les compétences collecte et traitement**

La Communauté de Communes a pris en charge la compétence collecte des déchets en 2000, puis la collecte sélective a été mise en place en 2002.

La Communauté adhère au SMAV (Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot). Cette structure assure pour le compte de la collectivité le traitement des déchets sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Montflanquin.

### **Les services de la Communauté de Communes**

Le Grand Villeneuvois est équipé de quatre déchèteries :

- Laroque-Timbaut, Le Lédat, et Villeneuve-sur-Lot : exploitées en régie par la Communauté de Communes et ouvertes aux particuliers

- Sainte Livrade-sur-Lot : déchèterie privée exploitée par la société « Déchèterie du Rabié » et ouverte aux entreprises et particuliers

La collectivité envisage de créer une nouvelle déchèterie à Sainte Livrade-sur-Lot qui sera exploitée en régie.

La collectivité mène depuis 2003 une action visant à promouvoir le compostage domestique et ainsi diminuer la quantité de déchets à traiter. L'opération consiste à financer une part substantielle du coût du composteur, ce qui a déjà permis à environ 1 500 ménages d'acquérir cet équipement pour seulement 15€.

## **3. L'ÉCONOMIE**

### **3.1. *L'emploi***

Hors emploi agricole, le Grand Villeneuvois concentre environ 17 000 emplois, dont 65% localisés sur la commune de Villeneuve-sur-Lot qui est marqué par le poids du secteur tertiaire. En effet, une trentaine d'établissements représentent plus de 50% de l'emploi salarié local.

Le territoire a connu ces 15 dernières années une évolution positive avec une augmentation de près de 3 000 emplois privés, issus principalement du secteur des commerces et des services aux particuliers. Avec la crise de 2008, le taux de chômage a augmenté rapidement sur le territoire, et il est supérieur de plus d'un point aux moyennes régionale et nationale. Ce retour de tendance a fortement touché les jeunes (- de 26 ans) et les hommes.

### **3.2. *Le secteur tertiaire***

Le secteur tertiaire porte la dynamique économique du territoire. En effet, il a connu ces dernières années un fort développement lié en partie à l'installation d'un certain nombre de grandes et moyennes surfaces commerciales.

Les pôles commerciaux se trouvent essentiellement sur trois communes : Villeneuve-sur-Lot, Bias et Sainte Livrade-sur-Lot.

La Grande distribution représente environ 9 000 m<sup>2</sup> de surface à Villeneuve-sur-Lot, 8 500 m<sup>2</sup> à Bias et 2 000 m<sup>2</sup> à Sainte Livrade-sur-Lot. Au total, près de 30 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales de grande distribution ont été créées au cours de ces 10 dernières années, marqués par le développement des espaces commerciaux le long de la RD 911 et la création du pôle commercial de Parasol.

En contrepoint, le commerce traditionnel fait apparaître de réels signes de difficultés d'adaptation, qui n'est pas propre au territoire. Les centres-bourgs sont dans un phénomène de diminution des surfaces commerciales.

### **3.3. *Le secteur industriel***

Le secteur industriel est marqué par un certain dynamisme. La fermeture d'entreprises industrielles historiques (métallurgie) a été compensée par le développement de TPE et PME dynamiques. Il existe donc un vivier de PME performantes, dont le maintien est essentiel pour la vie économique locale. La collectivité peut intervenir en favorisant la visibilité de ces entreprises (accès, signalétique, ...) et la synergie locales (animation de réseaux, accompagnement ...).

### **3.4. Le secteur agricole**

L'agriculture est très présente sur le Grand Villeneuvois, puisqu'elle occupe près de 80% de l'espace.

Ce secteur est diversifié, performant, et organisé autour de trois grands ensembles principaux que sont les céréales/oléagineux, l'élevage et le pruneau.

#### **La filière du pruneau :**

Activité historique, le Lot-et-Garonne est le premier département producteur de pruneau. Cette filière est organisée dans un système coopératif très présent dans la transformation. Maître Prunille, principale coopérative dans la transformation, est l'une des plus importantes industries agroalimentaires du territoire. Le Lot-et-Garonne est en concurrence directe avec les pays de l'Amérique Latine et les Etats-Unis. Mais il se différencie par la production d'un produit de qualité car le pruneau d'Agen est protégé depuis 2002 sur l'ensemble de l'Union européenne par une Indication géographique protégée (IGP).

#### **Le maraîchage, la viticulture et le tabac**

Le maraîchage constitue une activité historique du territoire, mais il connaît depuis quelques années des problèmes économiques, du fait de la forte concurrence avec l'Italie et l'Espagne. L'activité se diversifie vers le kiwi jaune, mais reste un secteur économiquement fragile.

La viticulture se concentre sur les communes des terrasses du Lot (Casseneuil et Le Lédats). Elle est portée par la cave vinicole de Monflanquin, filiale de Terres du Sud. Une quinzaine d'exploitants cultive entre 15 et 20 hectares de vigne, et reste avant tout une activité de complément.

Le tabac est également une activité historique du département. La filière est organisée autour de la « coopérative de tabac Adour-Garonne ». Sur le Grand Villeneuvois, une quinzaine d'hectares sont consacrés à cette production.

#### **Les grandes cultures**

La filière des céréales/oléagineux a mis en place une politique de diversification des activités en valorisant leur production dans les filières non alimentaires (production de bioéthanol, biodiésel, Huile Végétale Pure ...). Les grandes cultures sont également structurées en coopérative, dont la plus importante Terres du Sud.

#### **La filière de l'élevage**

Cette filière est dominée par l'élevage de bovins et se concentre sur les plateaux. Elle est étroitement liée au groupe Terres du Sud. Cette industrie agroalimentaire, fortement présente en Lot-et-Garonne, assure la distribution de l'alimentation animale, du matériel agricole, et l'abatage.

### **Les démarches qualité du secteur agriculture**

L'**opération ADIVALOR**, pilotée par la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec Terres du Sud, consiste à collecter les déchets polluants tels que les big-bags, les Emballages Vides de Produits Phytosanitaires et les produits Phytosanitaires Non Utilisés.

Le Pays du Lot a mis en place un **Pôle d'excellence rural** qui a pour objectif de mettre en place une démarche de gestion raisonnée des ressources en eau et énergie pour l'activité fruits et légumes. Cette démarche se compose de 4 thèmes : Nutrition, Environnement, Hygiéniques et Organoleptique (goût).

Sainte Livrade-sur-Lot accueille un **pôle agricole** conséquent, avec la présence du Lycée Agricole E. Restat, de la SAFER, de la Chambre d'Agriculture, du Comité Économique du Pruneau et de la Coopérative de tabac Adour-Garonne.

L'association du marché biologique de Villeneuve-sur-Lot, a créé en 1975 le **premier marché bio français**. Cette association, regroupant les producteurs locaux de produits biologiques (maraîchers, producteurs laitier, boulangers ...) a souhaité pallier le manque en circuit de commercialisation de ce type de produits. Aujourd'hui le bureau de l'association est composé de 8 producteurs locaux et de 2 consommateurs. Le marché a lieu sur la Place d'Aquitaine tous les mercredi matin, et une quinzaine de producteurs sont présents : volaillers, fromagers, boulangerie, fruits et légumes, produits cosmétiques ...

### **3.5. Le tourisme**

La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois a créé l'office du tourisme intercommunal afin de mettre en œuvre une forte politique de communication et de promotion et ainsi d'utiliser l'activité touristique comme un levier du développement économique du territoire.

En effet, le Grand Villeneuvois bénéficie de nombreux atouts en termes d'attractivité touristique :

- La grande richesse du patrimoine bâti (bastides de Villeneuve-sur-Lot, Casseneuil, Pujols ...)
- La qualité paysagère (espaces vallonnés du Nord et Sud)
- Le Lot et ses loisirs nautiques (bases nautiques, voie navigable ...)
- Les équipements de loisirs (sentiers de randonnées, centres équestres, piscine de Malbentre ...)
- Des « produits » phares à proximité (château de Bonaguil, golf de Castelmoron, le Périgord ...).

Toutefois, l'offre en hébergement ne semble pas répondre à la demande. L'offre hôtelière est peu qualifiée, de petite taille et donc peu adaptée aux besoins contemporains.

L'agrotourisme est faiblement présent (deux adhérents à « Bienvenue à la ferme »).

La Communauté de Communes souhaite répondre à cette faiblesse, en projetant la construction d'un camping de haute qualité sur le site de Malbentre.

La Voie Verte, aménagée par la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois en 2009, constitue également un équipement phare pour le développement touristique du territoire. Il offre aux randonneurs et cyclistes un cheminement en site propre visant à découvrir le patrimoine et équipements de loisirs des communes traversées.

## **4. LES RISQUES, LES NUISANCES ET LA SANTE PUBLIQUE**

### **4.1. *Les risques naturels***

#### **Les inondations**

Le territoire de la Communauté de Communes apparaît peu contraint par le risque d'inondation du Lot. Le caractère encaissé de la vallée du Lot et la « domestication » du cours d'eau par différents ouvrages (en particulier les barrages de Villeneuve-sur-Lot et du Temple-sur-Lot) limitent en effet ce risque.

Toutefois, le risque d'inondation est présent sur les affluents du Lot (crue annuelle de La Lède). Le territoire de la Communauté de Communes est couvert par l'atlas des zones inondables des affluents du Lot amont et par l'atlas des zones inondables du Lot aval.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation du Lot sera prescrit en 2010. Les prescriptions du PPRI devront alors être prises en compte.

#### **Le phénomène de retrait/gonflement des sols argileux**

Le Plan de Prévention des Risques Naturels, pris par l'arrêté du 21 décembre 2006, identifie des risques de mouvements différentiels de terrain lié aux sols argileux, et concernent onze communes du Grand Villeneuvois (Allez-et-Cazeneuve, Castella, Bias, Casseneuil, Dolmayrac, Le Lédard, Monbalen, Pujols, Sainte-Colombe de Villeneuve, Sainte Livrade-sur-Lot, et Villeneuve-sur-Lot).

#### **L'instabilité des berges du Lot**

Ce phénomène est lié au facteur naturel mais il est amplifié par de nombreux facteurs d'origine humaine. Par endroit ce risque peut être prévenu par la réalisation de travaux d'un coût raisonnable (végétalisation, drainages ...), mais certains points présentent des risques pratiquement impossibles à supprimer.

### **4.2. *Les risques technologiques***

#### **Le risque de rupture de barrage**

Les communes traversées par le Lot sont concernées par ce risque, lié aux barrages de Granval (Cantal) et de Sarran (Aveyron) pouvant être affectés par des séismes ou glissements de terrain.

### **Le risque industriel**

Deux entreprises classées SEVESO et une cinquantaine d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont présentes sur le territoire du Grand Villeneuvois.

- L'entreprise BUGAT PYROTECHNIE (PM2), classée SEVESO AS Seuil Haut, située à Villeneuve-sur-Lot
- L'entreprise PRUNICULTEURS MOYEN LOT, classée SEVESO Seuil Bas, à Casseneuil

### **Le risque de transport de matière dangereuse**

Sept communes sont soumises à ce risque, lié aux transports de matière dangereuse sur le réseau routier, et les canalisations de gaz naturel.

## **4.3. L'environnement sonore**

Conformément à la circulaire du 12 juin 2001, renforçant la politique engagée par la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, les services de l'État doivent recenser les Points Noirs du Bruit (PNB) des infrastructures routières terrestres.

Les PNB sont définis comme les zones sur lesquelles une route ou une voie ferrée provoque, en façade des bâtiments existants, des niveaux sonores supérieurs à 70 décibels. Le gestionnaire de la voie concernée par des PNB devra alors prendre des mesures visant à diminuer les émissions sonores.

En Lot-et-Garonne, la cartographie des PNB est en cours de réalisation.

## **4.4. La qualité de l'air**

La structure AIRAQ, chargée de la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine pour le compte de l'État, a réalisé en 2005 deux campagnes de mesure de la qualité de l'air sur Villeneuve-sur-Lot.

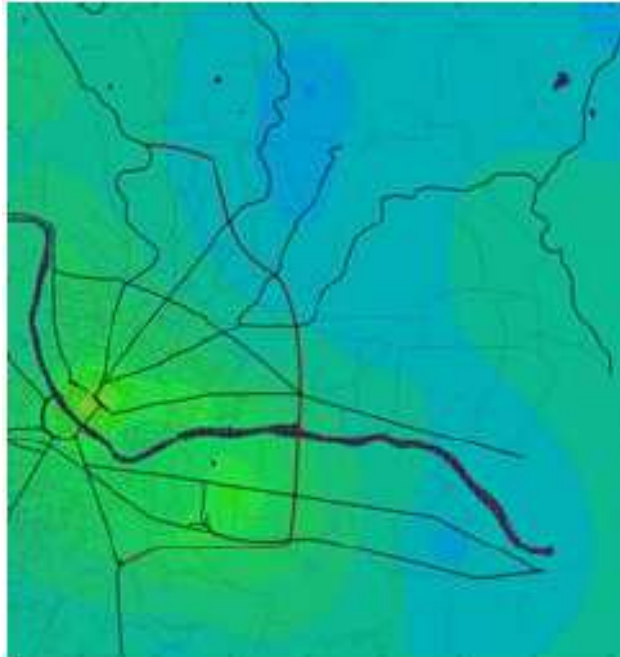
La première campagne portait sur les mesures en polluants atmosphériques dans l'air (Oxydes d'azote (NOx), Matières particulaires (PM10), Ozone (O3), Dioxyde de soufre (SO2), Composé Organique Volatil (COV) et Métaux lourds (Arsenic, Plomb, Cadmium, Nickel)).

Elle a permis d'établir les conclusions suivantes :

- Les valeurs réglementaires sont respectées.
- L'influence du trafic automobile sur certains polluants (NOx, PM10 et COV) est visible mais limitée, et les concentrations en oxydes d'azote sont inférieures à celles relevées à Agen.
- Une absence de pollution d'origine industrielle.
- Une qualité de l'air majoritairement qualifiée de « bonne ».

La seconde campagne a mesuré la présence de Benzène et Dioxyde d'azote. Cette opération entraine dans le cadre des orientations fixées par le Plan Régional de la Qualité de l'Air visant

à réaliser une première cartographie de la pollution en mélange BTX (benzène, toluène, xylène) et en Dioxyde d'azote sur Villeneuve-sur-Lot.



**1. Répartition spatiale de la pollution  
en BTX et NO2 à Villeneuve-sur-Lot**

Cette campagne a permis de visualiser la répartition spatiale de la pollution sur Villeneuve-sur-Lot, et de constater une nette influence du trafic routier sur la pollution, notamment à proximité des principaux axes (boulevards autour du centre et avenue de Bordeaux).

#### **4.5. Les services et équipements de santé**

Villeneuve-sur-Lot bénéficie de l'implantation des deux établissements hospitaliers du Grand Villeneuvois, l'hôpital St-Cyr et la clinique.

Avec la création prochaine du « Pôle de santé villeneuvois » ces établissements seront regroupés sur un même site au lieu dit Romas à Villeneuve-sur-Lot.

Les spécialistes de la santé et les médecins généralistes sont peu développés et concentrés sur les pôles urbains (Bias, Casseneuil, Sainte Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot). Le problème de démographie médicale est déjà perceptible, avec des professionnels de santé moins disponibles, et des recherches parfois longues de professionnels extra-médicaux comme les kinésithérapeutes.

La Communauté de Communes compte six établissements pour personnes âgées. Au total 600 lits sont disponibles sur le Grand Villeneuvois.

Le service d'aides à domicile, souvent de type associatif, est assuré sur pratiquement toutes les communes.

## 5. CULTURE ET SOCIÉTÉ

### 5.1. *La vie culturelle*

La vie culturelle sur le Grand Villeneuvois est menée par les services culturels de la ville de Villeneuve-sur-Lot et de la Communauté de Communes, et par un tissu d'associations présentes sur tout le territoire.

#### Les programmations et évènements phares

La saison culturelle de la mairie de Villeneuve-sur-Lot : Le service culture de Villeneuve-sur-Lot propose chaque année une saison culturelle composée de spectacles variés (concerts, conférences, théâtres ...).

La saison Jeune Public de la Communauté de Communes : Depuis 2003, le jeune public est l'une des priorités de la politique culturelle de la collectivité. Chaque année une quinzaine de spectacles et d'actions d'éducation artistique dédiés au jeune public sont proposés sur les différentes communes du territoire.

Le salon du livre : Villeneuve-sur-Lot, en partenariat avec le Centre National du Livre, l'Agence Régionale Pour l'Écrit et le Livre, et le Conseil Général, organise au mois de mai le Salon du Livre afin de présenter aux villeneuvois de nombreux auteurs de littérature, BD, et poésie.

Le Festival de Cinéma « Cinéma d'ici et d'ailleurs » : La Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte Livrade organise depuis 1980 le festival « Cinéma d'ici et d'ailleurs ». Il s'est depuis développé pour porter sa durée à 9 jours et enrichir son programme d'animations de rue, de scènes ouvertes musicales, d'ateliers ...

Le cinéma au Clair de Lune : Pendant la période estivale, la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois et l'association Art-Ciné/L'Utopie, organisent une programmation de films itinérante en milieu rural : « Cinéma au Clair de Lune ».

Le mai de la photo : Manifestation coordonnée par le service culturel de Villeneuve-sur-Lot. Il s'agit durant un mois de présenter dans différents lieux des artistes professionnels ainsi que les travaux réalisés par les praticiens amateurs (ateliers ou associations).

Escòla occitana d'estiu : L'Association villeneuvoise Escòla occitana d'estiu mène des actions pour sauvegarder et diffuser la culture occitane sur le territoire. Pour ce faire elle organise plusieurs activités, dont une semaine d'école au mois d'août pour mettre les stagiaires dans un "bain linguistique" occitan. Le programme de cette semaine d'école se compose de cours de langues, de conférences, d'ateliers divers, et promenades.

Le Salon de l'Écologie Horizon Vert : L'Association villeneuvoise Horizon Vert qui œuvre pour la promotion de l'écologie au quotidien organise depuis 21 ans cette manifestation annuelle au Parc des Expositions de Villeneuve-sur-Lot. Ce Salon accueille de nombreux exposants, et présente des animations, ateliers pratiques et conférences.

Le salon de l'Habitat : En Mars 2010 a eu lieu à Villeneuve-sur-Lot la 10<sup>ème</sup> édition du Salon de l'Habitat. Ce Salon est organisé par l'Agence Graphique, et il a pour objectif de renseigner les visiteurs sur leur projet de construction (rénovation, neuf, matériaux, économie d'énergie, financement ...).

### Les équipements culturels

Il existe sur le territoire un réseau important d'équipements culturels, et la quasi-totalité des communes est équipée de salle polyvalente.

Le cinéma Utopie de Sainte Livrade-sur-Lot est géré par l'Association Art-Ciné. Il est classé Cinéma Art et Essai et offre une programmation variée (grandes affiches, jeune public, courts-métrages et conférences débats). Le Centre d'Image, créé en 2003 par l'Association Art-Ciné et la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte Livrade, est une annexe du Cinéma l'Utopie. Ce centre a pour objectif le développement de l'éducation à l'image en devenant un lieu de sensibilisation, de diffusion et de création visuelle. Il propose des ateliers audiovisuel, photo et multimédia, et un espace d'exposition.

Le cinéma Cyrano de Villeneuve-sur-Lot avec ces trois salles présente chaque semaine une dizaine de films.

Le Musée de Gajac occupe à Villeneuve-sur-Lot le site d'un ancien moulin installé sur le bord du Lot. Il abrite une importante collection de beaux-arts et organise de nombreuses expositions temporaires.

Le Centre Culturel de Villeneuve-sur-Lot est un lieu d'échanges et de rencontres. Il accueille les ateliers municipaux de pratiques artistiques, les associations, la bibliothèque, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) et une salle de spectacle.

Le Théâtre Georges Leygues de Villeneuve-sur-Lot accueille de nombreux spectacles, notamment la saison culturelle de la ville.

L'Ecole d'Art et l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois : Ces services publics communautaires proposent des ateliers et formations pour un public varié.

Le Musée Gertrude Schoen de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois : Le sculpteur Gertrude Schoen, ancien habitant de Laroque-Timbaut, a fait don de ses œuvres à

la collectivité. Depuis un musée a ouvert ses portes pour présenter au public les créations, statuettes, tableaux et sculptures de cet artiste.

### L'Agenda 21 de la Culture de la Maire de Villeneuve-sur-Lot

La Mairie de Villeneuve-sur-Lot s'est inscrit dans une Démarche Projet, qui demande à chaque service de prendre en compte les éléments suivants :

- La Rationalisation des ressources, moyens et procédures
- La démarche Qualité
- La Transversalité inter-services
- La notion de développement durable en lançant son Agenda 21

Dans le cadre de cette Démarche Projet, le Service des Affaires Culturelles s'est engagé dans un Agenda 21 de la Culture et a ainsi proposé son Projet Culturel.

L'Agenda 21 de la Culture a été élaboré en 2009 et repose sur 49 engagements. L'objectif est de donner à la culture un rôle essentiel dans la vie publique de la commune : la cohésion et le lien social, l'épanouissement personnel, le vivre ensemble, la promotion des diversités culturelles, l'accès à la culture pour tous les citoyens ...

Afin de réaliser ces engagements, le Service des Affaires Culturelles a élaboré son Projet Culturel. Ce projet est issu d'une coordination de l'ensemble des services gérants les différents équipements culturels de la ville et ces grands principes sont les suivants :

- Participer à l'attractivité du territoire
- Inscrire le Projet Culturel dans une dynamique de développement local (création et maintien d'emplois, participation à la sauvegarde du tissu économique local ...)
- Considérer les pratiques culturelles comme génératrices de cohésion et de lien social
- Inscrire le Projet Culturel dans une dynamique de territoire intercommunal, départemental, régional et national
- Proposer un Projet concerté, inscrit dans une dynamique de réseaux et de partenariats
- Participer à la valorisation du Patrimoine
- Optimiser les ressources et les compétences nécessaires à la réalisation du projet
- Participer à la volonté commune de développer le territoire en prenant en compte les contraintes environnementales, le respect et l'éducation à l'environnement
- Participer à la construction identitaire de l'individu et favoriser son épanouissement personnel

Pour ce faire, le Service des Affaires Culturelles a déjà mis en œuvre des actions exemplaires qui visent à toucher les populations habituellement exclues. Par ces exemples, et grâce au travail en commun entre le Service de Affaires Culturelles et le CCAS, il est intéressant de souligner le rôle important des actions culturelles dans l'accompagnement des personnes fragiles.

- Le théâtre d'art social « Figures » : La Compagnie Artizans, présente sur le Villeneuvois de novembre 2009 à juin 2010, interroge la population pour créer son spectacle Figures sur la base des « paroles des villeneuvois ». En parallèle, et en partenariat avec le CCAS, la compagnie organise des rencontres culturelles avec les personnes isolées (retraités, personnes fragiles, jeunes en difficultés ...). Elles prennent la forme d'ateliers, de lectures publiques et d'écriture de textes dont le contenu servira également à l'écriture du spectacle Figures.
- Le CCAS de Villeneuve-sur-Lot souhaite accompagner les habitants de la Cité Rieus qui sera prochainement détruite, par l'organisation d'une action culturelle auprès de ces habitants. La photographe Stéphanie Lacombe s'est installée dans la Cité et elle interroge les habitants sur leur vie passée dans cette Cité et sur leur expérience lors du relogement. Ces témoignages et photographies seront exposés pour le Mai de la Photo. Cette action de « devoir de mémoire » permet d'accompagner ces habitants et de garder les témoignages sur la vie passée dans la Cité Rieus.
- Le Service des Affaires Culturelles mène un projet de développement de la lecture auprès des détenus du centre de détention de Villeneuve-sur-Lot. Il s'agit d'une part de constituer une bibliothèque dans le centre, et d'autre part, d'offrir un apprentissage aux détenus, par l'organisation de formations au métier de bibliothécaire. L'objectif est de former les détenus à un métier et donc de donner plus de chances de réinsertion pour leur sortie de détention.

#### Le projet de lecture public de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois

La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois a souhaité mettre en œuvre la restructuration de l'offre en bibliothèque afin d'offrir aux administrés l'accès à la lecture en renforçant et soutenant les structures existantes sur le territoire intercommunal.

Les orientations principales du projet de lecture publique est d'une part la mise en réseau des 7 bibliothèques du territoire correspond à une logique de partenariat et à service public de qualité, et d'autre part la création d'une médiathèque visant à organiser ce réseau autour d'un équipement structurant.

## **5.2. Les équipements sportifs et de loisirs**

L'offre sportive et de loisir est fortement développée sur le Grand Villeneuvois, avec un nombre important de terrains de sport et de salles polyvalentes.

Les équipements structurants sont les cinq stades couverts, la piscine de Malbentre, et la piscine du Stadium de Villeneuve-sur-Lot.

La Communauté de Communes met en œuvre un plan piscine. En effet, avec la prochaine fermeture de la piscine du Stadium et du manque en point d'eau naturel, le Grand Villeneuvois envisage la construction d'une nouvelle piscine sur Sainte Livrade-sur-Lot, ce qui permettra de répartir cette offre en équipement sur la partie ouest du territoire.

### **5.3. Les établissements d'enseignement**

L'offre en équipement scolaire du Grand Villeneuvois est diversifiée et répond aux besoins locaux (maternelles, lycées général et professionnel, établissements d'enseignement supérieur).

La quasi-totalité des communes propose un accueil maternelle et primaire. Toutefois, les places disponibles des crèches sont limitées. Six communes sont dotées de crèche, et Villeneuve-sur-Lot est en sous capacité.

Treize établissements secondaires sont présents sur le territoire : 6 Collèges, 1 Établissement Régional d'Enseignement Adapté, 5 Lycées, et 2 Maisons Familiales et Rurales.

Sainte Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot accueillent les établissements d'enseignement supérieur : deux sections de techniciens supérieurs et un Institut de Formation en Soins Infirmiers. Les pôles universitaires se trouvent à Agen (Site universitaire du Pin et Site du campus Michel Serres).

L'enseignement privé est également développé, de la maternelle au secondaire.

#### La compétence Action sociale d'intérêt communautaire de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois mène depuis 2010, suite à la fusion avec la Communauté de Communes du Roquentin, une politique petite enfance, enfance, et jeunesse (0 - 14 ans).

Cette compétence consiste pour la collectivité d'assurer la gestion de quatre structures :

- le centre de loisirs associé à l'école (CLAE) de Laroque-Timbaut
- l'accueil périscolaire de La Croix Blanche
- l'accueil de loisirs de Monbalen
- la crèche de Laroque-Timbaut

La Communauté de Communes a pu identifier le déficit en place disponible des crèches. Pour y répondre elle s'est engagée à porter la capacité de la crèche de Laroque-Timbaut de 18 à 24 enfants.

### **5.4. Les services et équipements sociaux**

#### L'action sociale du Conseil Général

L'action sociale est une compétence majeure du Conseil Général qui comprend 4 principaux domaines :

- **Santé / enfance et famille** : Protection Maternelle et Infantile (PMI), suivi des femmes enceintes, modes de garde collectifs, assistantes maternelles, dépistage et signalement, placement des enfants
- **Personnes âgées** : Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), accueil en maison de retraite
- **Personnes handicapées** : Prestation de Compensation des Handicaps (PCH), accueil en institution
- **Insertion jeunes/adultes** : Revenu de Solidarité Active (RSA), travailleurs sociaux, assistantes sociales.

L'action sociale du Conseil Général a été orientée par différents schémas directeurs :

- Le Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2008-2012
- Le Schéma départemental en faveur des personnes âgées de Lot-et-Garonne 2006-2010
- Le Schéma départemental en faveur des adultes handicapés de Lot-et-Garonne 2006-2010.

L'action sociale sur la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois

Sur le Grand Villeneuvois, les aides et services sociaux sont assurés par :

- Les organismes de sécurité sociale
- le Centre Médico-social de Villeneuve-sur-Lot géré par le Département
- les Assistantes sociales
- les Centres Communaux d'Action Social des mairies de Pujols, Sainte Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot,
- et par un tissu associatif très présent sur le territoire.

**Les organismes de sécurité sociale** du territoire se trouvent à Villeneuve-sur-Lot : une permanence de la Caisses d'Allocations Familiales, une agence locale/permanence de la Caisse Primaire Assurance Maladie, et une agence locale/permanence de la Mutualité Sociale Agricole.

**Le Centre Médico-social de Villeneuve-sur-Lot** est un service de proximité qui assure l'accueil et l'accompagnement de la population sur les missions sociales du Conseil Général. Ce Centre dispose d'une trentaine de travailleurs sociaux. Par ailleurs, les Assistantes sociales assurent des permanences sur les communes de Bias, Casseneuil et Sainte Livrade-sur-Lot.

**Les Centres Communaux d'Action Social (CCAS)** ont pour mission de venir en aide aux personnes en difficultés (animations, Noël des aînés et des familles en difficultés ...).

Le CCAS de la mairie de Villeneuve-sur-Lot mène une forte action en direction des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants et des familles en difficultés, et lutte de manière générale contre les exclusions. Pour ce faire, le CCAS gère plusieurs équipements (Crèches, Maison de la Petite Enfance, Relais d'Assistantes Maternelles, Restaurant Social, Centre d'Accueil Jeunes). Il propose également les services de portage des repas à domicile, de transport à la demande, et d'instruction des demandes d'aides sociales. L'équipe du CCAS compte également deux travailleurs sociaux.

**Le tissu associatif** est très dynamique et présent sur le territoire. Il permet de répondre à l'ensemble des problèmes sociaux.

- Structure de l'Economie Sociale et Solidaire (Régie du territoire, AIPHA, RELAIS)
- Structure d'insertion et d'accompagnement des jeunes (Mission Locale du Pays Villeneuvois, Bureau Information Jeunesse de Villeneuve-sur-Lot, Point Information Jeunesse de Sainte Livrade-sur-Lot)
- Association de défense des droits de l'homme (Amnesty International, Ligue des Droits de l'Homme)

- Association pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en exclusion (La Croix Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, Saint Vincent de Paul)
- Association des représentants de personnes handicapées (ADAPEI, UNAFAM, NAFSEP)
- Association d'aide à domicile (AIP 47, ASSAD, QUALIVIE, ADMR de Bias)
- Association d'accompagnement des femmes en difficultés (Maison des Femmes)
- Association d'aide aux étrangers (CIMADE)
- Association de lutte contre l'illettrisme, d'accompagnement pour l'apprentissage des langues et de soutien scolaire (Amicale Laïque du Villeneuvois, Pour Mieux Lire, A Mots Ouverts)
- Association d'assistance des surendettés (Repartir du Bon Pied)
- Association pour l'accueil des familles et amis des détenus (MAFADE)
- Association des familles de malades et d'accompagnement de fin de vie

## Les leviers et les freins du développement durable

### I. Les leviers :

#### Environnement :

1. Un patrimoine naturel et architectural très riche
2. Un bonne qualité de l'eau
3. Une bonne qualité de l'air

#### Économie :

1. Un réseau de TPE/PME dynamique
2. Un maillage de ZAE

#### Social :

1. Une offre en équipement scolaire diversifiée et répondant aux besoins locaux
2. Un tissu associatif d'aide aux personnes en difficultés très dynamique

### II. Les freins :

#### Environnement :

1. Une urbanisation à contrôler
2. Une offre en déplacements alternatifs limitée (transport en commun et pistes cyclables)

#### Économie :

1. Un territoire enclavé
2. Des emplois peu qualifiés
3. Un déficit en centre de décision et de formation

#### Social :

1. Un revenu médian très faible
2. Un taux important de logements insalubres
3. Un vieillissement de la population et une fuite des jeunes

